

## Insertions diverses

---

### PREFECTURE DE L'ESSONNE

DIRECTION DE LA  
COORDINATION  
INTERMINISTERIELLE

### EXTRAIT DE DECISION

Réunie le 19 janvier 2006 la commission départementale d'équipement commercial de l'Essonne a accordé l'autorisation sollicitée par les sociétés **S.A.S. L'Immobilier Castorama** en qualité de propriétaire du Foncier, et S.A.S. Unipersonnelle

## CASTORAMA FRANCE

en qualité d'exploitante du magasin **Castorama**, situé route de Chasse, lotissement « **Les Berges du Rouillon** » à **BALLAINVILLIERS**, en vue de porter la surface de vente de  
8 500 m<sup>2</sup> à 11 600 m<sup>2</sup>.

Le texte de la décision est affiché pendant deux mois à la mairie de **BALLAINVILLIERS**.

---